

# FICHE D'INSCRIPTION

Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Classe : .....

## JOURS DE FRÉQUENTATION - ALSH

LUNDIS			MARDIS			JEUDIS			VENDREDIS		
7h30 8h20	16h15 17h30	17h30 18h30									
<input type="checkbox"/>											

MERCREDIS		
Matin + Repas	Repas + Après-midi	Journée complète
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## JOURS DE FRÉQUENTATION - CANTINE

Lundis     Mardis     Jeudis     Vendredis

Repas sans porc :     Oui     Non

Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) :     Oui     Non

(PAI obligatoire en cas d'allergie alimentaire médicalement justifiée. Le repas sera fourni par la famille ainsi que la copie du PAI)

## JOURS DE FRÉQUENTATION - BUS

Jours / Arrêts	LUNDI		MARDI		JEUDI		VENDREDI	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
Ateliers Municipaux								
Tennis des Collières								
HLM Frais Vallon								
Parc de Cavalaire (Parking des Vignes)								
Les Canissons								
Bonporteau								
Parking Porto Di Mar								

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et des conditions générales et en accepte les clauses

Le ..... /..... /20.....

Signature du responsable légal

Nom du mineur : .....  
 Prénom : .....  
 Date de naissance : .....  
 Sexe : F  M   
 École : Maternelle  Élémentaire  Collège  Lycée

*Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (arrêté du 20 février 2023 relatif au suivi sanitaire des mineurs en accueil de loisirs)*

## 1- RESPONSABLES DU MINEUR

**NOM :** .....  
**PRÉNOM :** .....  
**TEL. PORTABLE :** .....  
**TEL. TRAVAIL :** .....  
**MAIL :** .....  
**ADRESSE :** .....

**NOM :** .....  
**PRÉNOM :** .....  
**TEL. PORTABLE :** .....  
**TEL. TRAVAIL :** .....  
**MAIL :** .....  
**ADRESSE :** .....

**SITUATION FAMILIALE :**  Mariés / Pacsés  Union libre  
 Monoparentale (si séparation, joindre une copie de jugement)

**PRESTATIONS FAMILIALES :**  CAF  Autres, préciser : .....  
 Numéro d'allocataire : .....

J'autorise le service Cavalaire Familles à consulter notre dossier allocataire CDAP afin d'accéder directement aux ressources (Quotient, revenus, nombre d'enfants à charge) à prendre en compte pour le calcul des tarifs. (le service CDAP.fr respecte les règles de confidentialité et a fait l'objet d'une autorisation de la CNIL. La CAF attribue un identifiant et mot de passe qui est strictement personnel et confidentiel).

## 2- AUTRES PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT

<b>NOM :</b> .....	<b>NOM :</b> .....
<b>PRÉNOM :</b> .....	<b>PRÉNOM :</b> .....
<b>TEL. PORTABLE :</b> .....	<b>TEL. PORTABLE :</b> .....
<b>LIEN AVEC LE MINEUR :</b> .....	<b>LIEN AVEC LE MINEUR :</b> .....

### 3- AUTORISATIONS DIVERSES

- Participation du mineur aux activités physiques et sportives proposées OUI  NON
- Participation du mineur aux sorties proposées par les accueils de loisirs OUI  NON
- Transport du mineur en cas de nécessité vers les services d'urgence OUI  NON
- Autoriser les soins nécessaires et à faire pratiquer les interventions d'urgence OUI  NON
- Autorise à prendre en photo le mineur et à diffuser ces photos OUI  NON
- Autorise mon enfant (uniquement CM1/CM2) à quitter seul l'accueil de loisirs OUI  NON
- Autorise mon enfant (uniquement CM1/CM2) à rentrer seul depuis l'arrêt de bus OUI  NON

### 4- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

**Poids :** .....

**Taille :** ..... (informations nécessaires en cas d'urgence)

Le mineur est-il à jour dans ses vaccins obligatoires (Diphtérie, Tétanos, Polomyélite ou DT Polio)

OUI  NON

Si le mineur n'a pas les vaccins obligatoires, merci de joindre un certificat médical de contre-indication

Suit-il un traitement médical ? OUI  NON

#### ALLERGIES :

Alimentaires OUI  NON

Médicamenteuses OUI  NON

Autres (plantes, pollen...) OUI  NON

*En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire quelle qu'elle soit, un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) doit être établi par le médecin scolaire (dossier à retirer auprès de la direction de l'école) et les parents doivent apporter un panier repas.*

Le mineur présente-t-il un problème de santé OUI  NON

Si oui, précisez .....

### 5- RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement du mineur, etc .....

.....  
.....  
.....  
.....

### 6- ASSURANCE DU MINEUR

Compagnie d'assurance .....

Numéro de police d'assurance .....

Je soussigné(e) ..... responsable légale du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

**DATE :** .....

**SIGNATURE :**

En complétant la présente fiche sanitaire, vous manifestez votre consentement à la collecte, puis au traitement par la Ville de Cavalaire-sur-Mer de vos données à caractère personnel dans les conditions ci-après. La Ville de Cavalaire-sur-Mer recueille ici vos données à caractère personnel pour lui permettre de recueillir des données nécessaires à la fréquentation de votre mineur aux services municipaux péri et extrascolaires. Vos données seront traitées par le service Cavalaire Familles. Aucun traitement n'est effectué ni aucune donnée traitée en dehors de l'Union Européenne. Vos données seront conservées pour une durée d'un an puis archivées, supprimées ou vous seront restituées selon les cas. En vertu du Règlement Européen du 27 avril 2016 (RGPD) et de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et solliciter la portabilité de vos données. Pour exercer vos droits et poser toute question, vous pouvez vous adresser à la Ville de Cavalaire-sur-Mer, Service Cavalaire Familles, 109 Avenue Gabriel Péri, 83240 Cavalaire-sur-Mer.

# CONDITIONS GÉNÉRALES & MODALITÉS D'INSCRIPTION

## ARTICLE 1 : CONDITIONS D'ADMISSION

Toutes les formalités administratives s'effectuent au guichet unique du service «CAVALAIRE FAMILLES». Aucun enfant ne pourra être admis aux services organisés par la Ville sans inscription au préalable. Pour pouvoir accéder aux activités proposées par les Accueils de Loisirs, il est impératif de s'inscrire dans les délais impartis pour les différentes périodes (cf calendrier envoyé par mail en début d'année scolaire et disponible en téléchargement sur l'Espace Famille)

Au-delà des délais fixés, les inscriptions se feront sur liste d'attente et en fonction des places disponibles.

### LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR SONT :

- Le Dossier Unique d'Inscription (DUI) dûment complété
- Une assurance extrascolaire
- Une copie du jugement en cas de parents divorcés ou séparés

## ARTICLE 2 : ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription à une ou plusieurs activités implique expressément l'acceptation des présentes conditions générales. La validation de l'inscription via mail ou « Espace Famille » vaut signature.

## ARTICLE 3 : CALCUL DES TARIFS

La participation financière des familles est établie sur la base du quotient familial ou d'un forfait unique, selon l'activité fréquentée. La grille tarifaire est fixée par délibération du conseil d'administration du CCAS. Il est à noter que toute heure de périscolaire entamée est due.

Le quotient familial est applicable chaque année du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### LES DOCUMENTS À FOURNIR POUR LE CALCUL DE VOS TARIFS SONT :

- L'avis d'imposition N-2

**OU**

- Une attestation CAF du quotient familial de moins de 3 mois.

En cas de non présentation de ces pièces justificatives, la tranche maximum pourra être appliquée.

## ARTICLE 4 : PAIEMENT ET SITUATION FINANCIÈRE

Les factures éditées mensuellement sont payables à réception.

En cas de retard de paiement, la procédure suivante est appliquée :

- Premier rappel fait 15 jours après envoi de la facture
- Second rappel avec accusé de réception 5 jours après le premier rappel
- Si le paiement n'est pas effectué le dernier jour du mois, la dette sera transmise au service financier pour recouvrement par le Trésor Public

Toute situation financière non soldée impliquera une suspension des réservations de toutes les activités péri et extra scolaires.

### MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS :

- À Cavalaire Familles : CB, Espèces, chèques
- Via l'Espace Famille : CB

## ARTICLE 5 : ANNULATION, MODIFICATION ET/OU AVOIRS

Toute demande d'avoir en deçà des 10 jours devra être formulée par écrit et accompagnée des justificatifs. Le justificatif pour une annulation au-delà de 10 jours n'est pas demandé.

Les situations spécifiques et de forces majeures, qui obligent l'enfant à ne plus fréquenter les services de la Ville, entraîneront l'annulation et le remboursement au prorata des activités consommées pour l'ensemble des temps périscolaire et extrascolaire *(sur présentation d'un justificatif)*.

La demande d'avoir pour raisons de santé devra être justifiée par un certificat médical *(fourni dans un délai de 7 jours suivant l'absence)*. Seules les journées indiquées sur le certificat médical pourront faire l'objet d'un remboursement. L'avoir sur le compte famille se fait sur le prix acquitté.

En tout état de cause, aucun avoir ne sera attribué si des sommes restent impayées auprès de Cavalaire Familles.

## ARTICLE 6 : INSCRIPTIONS D'ENFANTS HORS COMMUNE

**LA FRÉQUENTATION DES ACTIVITÉS PEUT ÊTRE AUTORISÉE AUX ENFANTS NE RÉSIDANT PAS À CAVALAIRE-SUR-MER À LA CONDITION SUIVANTE :**

- places disponibles dans les accueils de loisirs *(inscription sur liste d'attente obligatoire durant la période d'inscription)*

## ARTICLE 7 : CHAMP D'APPLICATION DES MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription est obligatoire pour chaque activité fréquentée par l'enfant, même si cette dernière est gratuite.

**LES MODALITÉS D'INSCRIPTION S'APPLIQUENT AUX SERVICES DE LA VILLE SUIVANTS :**

- Accueils de loisirs maternel et élémentaire :
  - Accueil périscolaire du matin : 7h30 / 8h30
  - Accueil périscolaire du soir : 16h15 / 18h30
  - Accueil de loisirs du mercredi : 7h30 / 18h30 *(Matin avec repas ou après-midi avec repas)*
  - Vacances scolaires : 7h30 / 18h30
- Centre Ados :
  - Périscolaire de 14h à 18h30,
  - Mercredis de 13h30 à 18h30,
  - Vacances scolaires de 9h à 18h30 *(sauf sorties et soirées)*
- Transport scolaire :
  - Tous les matins et soirs de jours d'école
- Restauration scolaire :
  - Tous les midis de jours d'école de 12h à 13h15